

Rapport moral du Président CODEP69

Saison 2023 / 2024

Bonjour à tous

Ce rapport moral est le dernier de la mandature 2020/2024 qui a vu son Président Renaud Helstroffer, être dans l'obligation statutaire de démissionner de son poste, suite à son élection à la présidence du comité AURA, lors de l'AG électorale anticipée de renouvellement du 22 juin 2024.

Je le remplace dans cette fonction depuis cette date.

Comme vous le savez, les relations entre la région et les départements étaient dans l'impasse depuis de trop longues années. Fort heureusement, depuis le 22 juin, la situation est redevenue cohérente, sans être encore totalement fonctionnelle du fait de la politique de la terre brûlée, pratiquée par l'ancienne équipe.

Depuis l'élection de la nouvelle équipe AURA, le travail collaboratif entre la région et le département est à nouveau axé en direction des clubs et des licenciés et ce, grâce au travail des bénévoles des comités ainsi que celui de l'ensemble des différentes commissions, qui n'ont cessé de les faire vivre.

Je ne m'étendrai pas plus sur cette période que je qualifierai de "hors du temps", dont nous avons tous eu à pâtir directement ou indirectement. Gageons simplement que pour cette nouvelle olympiade tous les organes de notre fédération œuvrent dans le même sens, celui de ses licenciés.

Malgré ce climat délétère, fort heureusement, le nombre de licenciés du département est resté constant, avec environ 4000 licenciés, dont 33 % de représentantes féminines (légère progression). A noter aussi 8 % de mineurs (stable). Le détail, développé par notre secrétaire, suivra ce rapport.

Le travail du comité a quand même fort heureusement continué. Parmi les différentes actions retenues, nous avons continué à faire évoluer le lot de fiches techniques à destination des Présidents de club, anciens et nouveaux. Ces fiches, adaptées aux règles en vigueur, sont évolutives, que ce soit sur la réglementation ou suite à vos remarques.



N'hésitez pas à faire remonter vos observations ou vos demandes de fiches complémentaires que ce soit lors des réunions des Présidents ou directement par mail à l'adresse suivante : president@codep69-ffessm.fr

Suite au succès de l'offre "bons de plongée" rencontré lors de sa mise en place avec le CIP Fréjus, cette dernière a évolué.

En effet nous avons retenu 2 autres structures, Dunes sur Marseille et Lalonde ainsi que Kraken sur la Ciotat, à des tarifs négociés différents correspondant aux pratiques locales.

Le règlement de ces achats sur le site du Codep69, se faisait uniquement par CB, pénalisant les clubs qui en étaient dépourvus. Il est désormais possible de régler ces bons de plongée par virement.

C'est donc environ 200 km de littoral accessible aux clubs du département à un tarif préférentiel. Ce tarif négocié est possible par la mobilisation des finances du Codep69 qui achète aux SCA des bons de plongée pour les revendre à prix coûtant aux clubs qui en font bénéficier leurs adhérents.

Pour rappel, le Codep69 reste uniquement un intermédiaire entre la structure et le club pour ce qui concerne le coût des plongées. Pour le reste, ce sont les règles de fonctionnement de la structure qui s'appliquent (réservation, annulation, choix des sites, etc, etc...)

Cette action, initiée à l'issue des réunions avec les Présidents de club, est un bon exemple de mutualisation qui pourrait s'étendre à d'autres composantes de la vie d'un club (gonflage, TIV, transports etc...)

L'opération devrait être reconduite par la prochaine équipe en charge des destinées du Codep69, voire même élargie par une collaboration encore plus étroite avec la région.

Parmi les actions engagées par le Codep69 au cours de cette saison, je soulignerai aussi la nouvelle fiche technique synthétisant les modalités de défiscalisation. Ce travail, réalisé en s'appuyant sur une réponse officielle de l'administration fiscale à nos questions spécifiques pour nos activités subaquatiques, doit permettre aux clubs d'alléger légalement leur finance.

Sur le terrain, nous avons aussi apporté notre appui à des actions de sensibilisation environnementales telles que le ramassage des déchets dans la darse de la confluence, action initiée depuis déjà quelques années.

Tous les projets n'ont pu aboutir malgré l'investissement et la bonne volonté de tous. Le projet de fiche technique relative aux subventions ANS, resté en cours de préparation faute de temps et de disponibilité, n'a pas encore vu le jour. Ce n'est que partie remise pour la nouvelle olympiade.

D'autres thématiques sont encore à explorer, tels que le rajeunissement, le sport santé ou la féminisation entre autres, afin de continuer à faire vivre et dynamiser notre fédération.

Afin de faciliter le travail de tous et d'assurer une meilleure visibilité et donc transparence pour les actions entreprises par le comité, le nouveau site du Codep69, mis en place lors de l'exercice 2022/2023 continu de s'enrichir avec notamment des outils associés tel que le Workspace, outil collaboratif gratuit à destination des associations à but non lucratif comme les nôtres.

Comme dans la grande majorité des clubs associatifs, le Codep69 fonctionne grâce au bon vouloir des tous les bénévoles qui, souvent, ne comptent pas leur temps pour faire avancer les dossiers en parallèle de leurs activités personnelles, je profite de cette tribune pour les remercier sincèrement du travail fourni.

Je tiens également à remercier Mr Jouannot, Président du CDOS69, avec qui nous entretenons de bonnes relations et qui permet à notre douzaine de commissions de bénéficier de salles mises à disposition lorsque le besoin s'en fait sentir, notamment pour toutes les actions de formations de nos licenciés ainsi que celles des cadres indispensables à nos activités.

Pour conclure, malgré toutes les attaques financières que nos clubs subissent, que ce soit par les restrictions de subventions, les augmentations financières des services, des transports ou du matériel, il est à mes yeux de plus en plus évident que seul le regroupement et la mutualisation des actions permettront de développer nos activités subaquatiques aux bénéfices des licenciés de notre fédération.

Enfin, lors de cette AG, une nouvelle équipe doit être élue afin de porter le projet de notre comité départemental pour la future olympiade. Avec une seule liste ayant manifesté son désir d'œuvrer pour les licenciés du département, il serait illusoire de penser qu'un vote n'est pas indispensable. Bien au contraire, grâce au vote électronique mis en place pour la 1ère fois cette année, le vote de chaque électeur est facilité afin de permettre à tous de s'exprimer et permettre en outre de mettre en évidence le dynamisme de notre CODEP.

Je vous remercie de votre écoute et passe maintenant la parole à notre secrétaire avant que les responsables des différentes commissions vous présentent le bilan de leurs activités et vous dévoilent leurs projets d'actions toujours en direction des licenciés avec bien évidemment le soutien du comité dans la limite de ses possibilités.

Le complément du vote pour la nouvelle équipe se fera au cours de cette assemblée pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

Je vous remercie de votre écoute.

Denis CARRION